

# Communauté de Communes Pays **Amplepuis-Thizy**

Monsieur Le Président

Pierre GUEYDON

A

Mesdames et Messieurs les Maires

et conseillers municipaux

A Cublize, le 04/11/2013,

Objet: Proposition d'article pour les bulletins municipaux

Madame, Monsieur,

Il me semble important d'informer la population sur la création de la nouvelle intercommunalité, la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR). Pour cela, votre bulletin municipal est un bon vecteur d'informations.

Je vous transmets donc un article expliquant la fusion des 3 communautés de communes ainsi qu'une carte du nouveau périmètre intercommunal.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements

Monsieur Le Président,

Pierre GUEYDON



## 2014, sous le signe de la COR

En janvier 2014 le territoire évolue : les trois communautés de Communes : Pays de Tarare, Pays d'Amplepuis Thizy et de la Haute Vallée d'Azergues fusionnent pour former une seule et même entité : la Communauté de l'Ouest Rhodanien, la COR.

De Chénelette à Ancy, de Thizy-les-Bourgs à Chambost-Allières , en passant par Ronno et Saint-Loup... ce sont 36 communes qui s'unissent regroupant ainsi une population de 49 855 habitants.

Les compétences exercées par les trois Communautés de Communes et l'ensemble des services sont repris par la COR :

- Le développement économique,
- La gestion des ordures ménagères
- Le tourisme
- La voirie
- L'assainissement

Le siège administratif de la COR sera à Tarare, et des antennes seront conservées à Cublize et Lamure sur Azergues. La présidence de la COR sera assurée à partir du premier janvier 2014 par Le Président de la Communauté de Communes la plus peuplée à savoir la Communauté de Communes du Pays de Tarare et ce, jusqu'aux élections de mars. Ce scrutin sera pour la première fois l'occasion d'élire directement les conseillers communautaires dans les communes de plus de 1000 habitants.

Au total 76 conseillers siègeront lors des assemblées de la COR. La répartition est la suivante :

*Affoux, Ancy, Chambost Allières, Chenelette, Claveisolles Dareizé, Dième, Joux, Lamure sur Azergues Les Olmes, Les Sauvages, Meaux la Montagne, Pont Trambouze, Poule les Echarmeaux, Ranchal, Ronno, Saint-Apollinaire, Saint-Bonnet le Troncy, Saint-Clément-sous-Valsonne, Saint-Jean la Bussière, Saint Just d'Avray Saint-Loup, Saint Marcel l'Eclairé, Saint-Nizier d'Azergues, Saint-Vincent de Reins, Thel et Valsonne : **Un délégué et un suppléant.***

*Cublize , Grandris, Saint-Forgeux et Saint-Romain de Popey : **deux délégués***

*Pontcharra sur Turdine : **trois délégués***

*Cours la Ville : **six délégués***

*Amplepuis : **huit délégués***

*Thizy les Bourgs : **neuf délégués***

*Tarare : **quinze délégués***